

ART PUBLIC ÉPHÉMÈRE



Œuvre : Yolanda Weeks

APPEL DE PROJETS

Après la pluie, le beau temps

Désireuse de répondre à la volonté citoyenne entendue lors des consultations publiques qui ont mené à l'adoption de la *Politique culturelle et patrimoniale*, la Ville de Magog souhaite faciliter l'accès à une vie culturelle au quotidien. Ouvert aux propositions provenant de toutes les pratiques en arts visuels, cet appel de projets répond aussi à la volonté de reconnaître, promouvoir et impliquer les artistes de chez nous dans la vie culturelle magogoise.

Sous la thématique *Après la pluie, le beau temps*, la Ville de Magog invite tous les artistes correspondant aux critères à soumettre un projet d'œuvre artistique extérieure éphémère pour la période estivale 2025.

Conditions d'admissibilité :

- être un artiste professionnel selon la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène (RLRQ, chapitre S-32.1)
- être citoyen de Magog ou de la MRC Memphrémagog;
- être un membre actif d'un organisme culturel admis à la Ville de Magog.

**Date limite pour soumettre un projet :
vendredi le 8 novembre 2024 à 12 h (midi)**

Art public éphémère
APPEL DE PROJETS



Œuvre : Monique Cantin

Notre PROPOSITION

ART PUBLIC ÉPHÉMÈRE

La culture participe au bien-être collectif, améliore la qualité de vie et favorise la cohésion sociale, tout en renforçant le sentiment d'appartenance au territoire. La Ville de Magog souhaite que les œuvres éphémères viennent ajouter une touche de couleur, de dynamisme et qu'elles soient des moteurs d'attractivité.

Cet appel de projets vise à favoriser l'accès à l'art et à l'amélioration du cadre de vie urbain en proposant une création artistique en lien avec les réflexions environnementales entourant l'Espace Saint-Luc, situé au 520, rue Saint-Luc (voir l'annexe pour le plan d'aménagement détaillé et les lieux d'implantation).

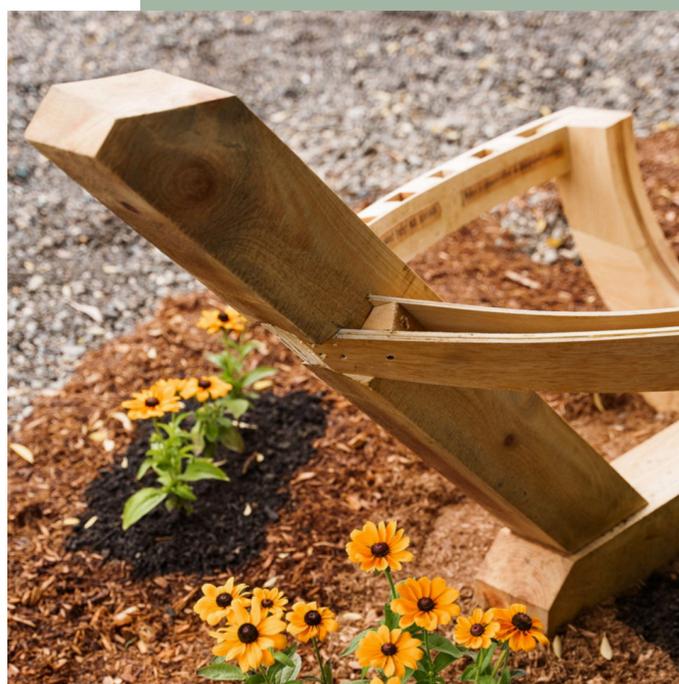
Pour plus d'informations sur le projet de l'Espace Saint-Luc, consultez le lien suivant :

<https://www.ville.magog.qc.ca/culture-sports-communaute/parcs-espaces-plein-air/#espace-saint-luc>

Sous la thématique *Après la pluie, le beau temps*, l'œuvre doit symboliquement faire le pont entre le passé, le présent et l'avenir de l'Espace Saint-Luc. Le projet doit également inclure une proposition d'atelier de médiation culturelle.

Les matériaux utilisés doivent permettre à l'œuvre de durer minimalement 4 mois dans des conditions humides (système d'arrosage).

Les artistes professionnels retenus pourront bénéficier sur demande du prélèvement gratuit de certaines matières à l'écocentre.



Œuvre : GReSAS

BUDGET ALLOUÉ

DROITS D'EXPOSITION	2 200 \$
HONORAIRES MÉDIATION CULTURELLE	400 \$
HONORAIRES INSTALLATION/DÉMONTAGE ET AUTRES FRAIS (déplacement, etc.)	500 \$
REMBOURSEMENT DES MATÉRIAUX*	500 \$

*Montant maximum. Le remboursement pour l'achat des matériaux se fera sur présentation des factures.

DATES IMPORTANTES

INSTALLATION	3 au 16 juin 2025
LANCEMENT	26 juin 2025
DURÉE DE L'EXPOSITION	26 juin au 14 octobre 2025
DÉMONTAGE	Semaine du 14 octobre 2025

Notre PROCESSUS

Conditions de dépôt d'un projet

Les projets proposés doivent répondre aux normes de sécurité dans les terrains publics. Les œuvres doivent être complètement réversibles.

Le montage et le démontage sont entièrement de la responsabilité des artistes.

Documents obligatoires :

- Description de la démarche artistique et lien avec la thématique (max 250 mots);
- Description de l'œuvre (max 500 mots);
- Description de l'activité de médiation (max 250 mots);
- CV artistique et portfolio de l'artiste (exemples de réalisations);
- Maquette de l'œuvre proposée avec dimensions et échelle;
- Documents visuels de l'œuvre proposée;
- Plan et échancier de montage et de démontage;
- Choix des matériaux;
- Sur demande : une preuve de résidence.

Comité de sélection

Le comité sera composé des membres suivants :

- 1 représentant de la Direction culture, sports et vie communautaire;
- 1 représentant de la Division des bâtiments;
- 1 représentant de la Division de l'environnement;
- 1 représentant du ministère de la Culture et des Communications;
- 1 artiste en arts visuels.

Les dossiers seront notamment jugés selon la qualité et la pertinence des projets, leur possible secteur d'intégration, leur faisabilité (aspect technique et sécurité), ainsi que selon l'activité de médiation culturelle proposée.

Œuvre : Nathalie Sanche



Œuvre : Carole Desgagné



Œuvre : Amélie Pomerleau / Véronique Hamel





Processus de sélection

Tous les projets reçus et répondant aux conditions de dépôt ainsi qu'aux critères mentionnés dans cet appel, et soumis avant la date de tombée seront analysés en comité de sélection.

Tous les artistes et les organismes ayant déposé un projet recevront une réponse du comité de sélection au mois de février 2025.

Un contrat d'engagement sera préparé pour chaque projet retenu.

Pour déposer un projet

Faire parvenir les documents obligatoires* à la Division culture, bibliothèque et patrimoine au plus tard le 8 novembre 2024, à l'adresse courriel suivante : loisirsculture@ville.magog.qc.ca

**Pour les dossiers de plus de 8 Mo, veuillez utiliser WeTransfer.*

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de la Ville de Magog, dans le cadre de l'Entente de développement culturel.

Pour information complémentaire

Nadine Carrières

Technicienne en culture

Direction culture, bibliothèque et patrimoine

n.carrieres@ville.magog.qc.ca

819 843-3333, poste 802

VILLE DE
Magog

Québec 

ANNEXE

Plan d'aménagement de l'Espace Saint-Luc

520, rue Saint-Luc

Lieux d'implantation prévus :

1. Banc-muret de pierre récupérée
4. Plaine de jeux libres avec tables de jeux
9. Évocation de l'ancienne voie ferrée
10. Zone pique-nique

